

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2012**

L'an deux mil douze, le 23 mars, à 15 H 00, le Conseil Municipal de la commune de L'ILE D'ARZ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel LORCY, Maire.

Etaient présents - 8 : Mesdames Marie-Thérèse LEBRETON, Sylvie MARCHIENNE, Marie-Hélène STEPHANY, Messieurs André BOYDRON, Michel BOINOT, Jacques POIDVIN, Gérard TATIBOUËT.

Etaient excusés : Madame Nadège LE ROUX - Madame Anne CUSTINE - Monsieur Frédéric BOUDAUD

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Madame Nadège LE ROUX	à	Madame Marie-Hélène STEPHANY
Madame Anne CUSTINE	à	Monsieur André BOYDRON
Monsieur Frédéric BOUDAUD	à	Madame Sylvie MARCHIENNE

Invité : Monsieur Daniel MARTINETTI, trésorier de Vannes Mérimur, comptable de la Commune.

Le Conseil a nommé Madame Marie Hélène STEPHANY secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2012

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur MARTINETTI, trésorier

Lecture faite par Monsieur le Maire, Daniel LORCY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la présentation du compte de gestion par Monsieur MARTINETTI, Trésorier de Vannes Mérimur, en tous points identique au Compte Administratif de la Commune,

Recettes nettes 882 k€ y compris le terrain et la vente du tractopelle.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons peu investi et il en résulte un excédent qui sera rapporté sur l'exercice 2012 d'autant plus que les travaux d'investissement seront réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité ces dispositions, APPROUVE le compte de gestion tel qui est présenté dans l'annexe ci-jointe.

3) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu le compte de gestion précédemment adopté,
 Vu la présentation du compte administratif retraçant les écritures comptables de l'année 2011,

Deux petites erreurs se sont glissées dans la délibération de l'année N-1 et se donc reportées dans le compte administratif de l'année 2011.

A savoir, une erreur concernant le résultat de clôture 2010 en investissement à -75.909,62 € et le besoin de financement de -75.271,82 € qui n'était pas celui à prendre en compte. Puis, une erreur d'opération entre l'excédent de fonctionnement 2010 de 330.471,27 € et le montant imputé au compte 002 recettes de fonctionnement de 210.590,17 €, le besoin en financement n'était pas de 119.521,10 € mais de 119.881,10 €.

Les excédents sont importants et ils s'expliquent du fait que les investissements n'ont pas été faits durant l'année 2011. En revanche, ce poste sera important pour l'année 2012 car nos travaux ont été reportés dont le détail sera présenté juste après la présentation du compte administratif.

Le compte des dépenses imprévues n'a pas été utilisé.

La recette d'excédent du N-1 n'a pas été, non plus, utilisée.

Monsieur Michel BOINOT, doyen d'âge, assure la présidence ; le Maire s'étant retiré pour le vote,

Après en avoir délibéré, le compte administratif, est voté à l'unanimité des membres votants et concernés ET

DECIDE d'adopter le compte administratif tel qu'il est présenté dans l'annexe ci-jointe.

4) AFFECTATION DU RESULTAT 2011 BUDGET COMMUNAL

Vu l'adoption du compte administratif et des comptes de gestion de la Commune pour l'exercice 2011, après rectification des erreurs du N-1.

Considérant la concordance des comptes,

Considérant les résultats de l'exercice :

*** Résultat de l'exercice 2011 :**

Fonctionnement : 138 734,49 €

Investissement : 331.774,62 €

*** Résultat de clôture 2011 :**

⇒ **Fonctionnement : 259.476,20 €**

(résultat de l'exercice 2011 : 138.734,49€ + report de l'exercice précédent : 119.881,10 € + SEVE*).

⇒ **Investissement : 255.865 €**

(résultat de l'exercice en cours : 331.774,62 € - le déficit de l'exercice précédent : 75.909,62 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 258.615,59 € auquel s'ajoute 860,61 € provenant de la dissolution du *SEVE (Syndicat d'Electrification de Vannes Est en 2008), soit **259.476,20 € au chapitre 002 et l'excédent d'investissement de 255.865 € au chapitre 001.**

Après en avoir délibéré, l'affectation du résultat 2011 du budget communal, est voté à l'unanimité.

5) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2012

Vu l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2012 de la taxe d'habitation et des taxes foncières à ce jour, le Maire propose au Conseil de reconduire les taux de 2011, et donc de fixer les taux pour l'année 2012 comme suit :

Taxe d'habitation : taux de 10.33%
 Taxe foncière (bâti) : taux de 26.70%
 Taxe foncière (non bâti) : taux de 66.16%

MB les bases ont-elles beaucoup évoluées ?
 Trésorier : nous avons calculé 3,50 cette année.

Monsieur le Maire dit qu'il n'est pas nécessaire de changer le taux des taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'adopter, à l'unanimité les taux présentés ci-dessus.

6) TARIFS AOT ET ZONES DE PLATES ANNEE 2012

M. Poidvin lit le bordereau suivant :

Suite à l'installation de 236 corps morts et de zones de plates autour de l'île, la Commune gère désormais la redevance d'occupation temporaire du domaine public maritime. La commune reverse à l'Etat une partie de cette redevance.

A ce jour le résultat du budget 2011 a été le suivant :

Recettes 2011	Dépenses 2011
Locations emplacements 36757,59	Kéroica (pose+balisage): 54650,99
	Redevance à l'Etat : 10530
Total : 36757,59 TTC	Total : 65180,99 ttc

Le Budget prévisionnel 2012 est le suivant :

Recettes 2012	Dépenses 2012
Corps morts 38285,04 TTC	Etat 16756 € TTC
Zones de plates : 20.80 x 50 = 1040 € TTC	Kéroica pose CM 1076,40 € TTC
	Kéroica vérifications 10883,60 € TTC
	Kéroica déplacements 1004,64 € TTC
	Achat bouées 4000 € TTC
TOTAL : 39.304,24 € TTC	TOTAL : 33.720,64 € TTC €

Il y aura lieu d'ajouter à ce chiffre les personnes de passage, mais à l'heure actuelle nous n'avons pas idée de ce que cela pourra représenter.

Pour les Professionnels de la Pêche et des Cultures Marines le tarif est fixé à 100 € par corps mort. Dans le cas où la commune deviendrait propriétaire d'un corps morts par rachat à un allocataire, la

location est fixée à 180.00 € TTC par an, en plus de la redevance d'occupation.

Michel Boinot : Qu'en est-il du déficit?

Jacques Poidvin : L'année 2011 a été l'année de la mise en place de l'AOT et donc des investissements. De ce fait le déficit a été d'environ 30.000 €. Ce déficit a été pris sur le budget général de la commune d'où une augmentation de 2,5 % sur les tarifs 2012 afin de « rattraper » un peu ce déficit.

André Boydron : Le coût d'un mouillage à Arradon est de 26 € le mètre.

Michel Boinot : c'est certainement plus cher mais à Arradon il y a aussi plus de service

Jacques Poidvin : Pour les zones de plates, le montant des recettes a été arrondi à 50 corps morts mais il s'agit précisément de 49 corps morts et ce qui représente 1019,20 € de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité ces dispositions et, DECIDE d'adopter le principe d'une augmentation de 2,5% sur les tarifs 2011, soit 28 € TTC du mètre pour l'AOT et 20,80 € TTC pour l'occupation dans les zones de plates pour l'année 2012.

7) ADHESIONS 2012 :

M. Poidvin lit le bordereau suivant :

La liste des organismes auxquels la Commune décide d'adhérer en 2012 est arrêtée comme suit (chiffres à titre indicatif 2011) :

- Le Comité National d'Action sociale (C.N.A.S) (2308 €)
- Le Comité départemental du tourisme (165 €)
- L'association des Maires du Morbihan (77 €)
- L'Association des Iles du Ponant (AIP) (1115 €)
- Le CAUE (71 €)
- L'office du tourisme du pays de Vannes (150 €)
- L'association des plus belles baies du Monde (PPBM) (155 €)
- L'ADDAV 56 (25 €)
- Le Syndicat intercommunal d'aménagement du Golfe du Morbihan (SIAGM) 2500€
- Semaine du Golfe (100€)

Michel Boinot : nous n'avons pas reçu notre participation pour l'association des mégalithes ?

Daniel Lorcy : la participation des communes n'est pas encore fixée.

Sylvie Marchienne : je pensais qu'il fallait payer tous les 2 ans le SIAGM

Daniel Lorcy : non c'est annuel, mais en 2011 nous avons payé pour 2011 et 2010 du fait d'un oubli.

M. Thérèse Lebreton : Pour la semaine du Golfe, paye-t-on même si elle n'a pas lieu ?

D. Lorcy : nous payons notre adhésion à l'association pour l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité ces dispositions et, DECIDE d'adopter cette liste.

8) RECRUTEMENT D'UN PERSONNEL DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Le Maire lit le bordereau suivant :

Nous souhaitons recruter une personne qui travaillerait essentiellement pour les espaces verts de la Commune et en particulier à l'entretien des 18 kilomètres de sentiers côtiers.

Pour ce faire nous pouvons bénéficier d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi est un contrat aidé à durée déterminée destiné aux personnes confrontées à des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le dépôt de l'offre s'effectue auprès des services de Pôle emploi. La conclusion d'un tel contrat est subordonnée à la signature d'une convention entre le prescripteur, l'employeur et le salarié. Cette convention fixe les conditions d'accompagnement, détermine les actions de formation, désigne un tuteur, fixe le montant de l'aide de l'Etat.

Ce contrat est un contrat de travail de droit privé à durée déterminée de six mois, si possible du 1^{er} avril 2012 au 30 septembre 2012.

Ce contrat ne peut être inférieur à 20 heures par semaine. Il est possible d'annualiser le temps de travail sans pouvoir dépasser 35 heures par semaine.

La rémunération est fixée au niveau du SMIC multipliée par le nombre d'heures de travail effectuées.

L'employeur bénéficie d'une exonération des charges patronales, hors accident du travail et maladie professionnelle et des allocations familiales ainsi que d'une exonération totale de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due par les employeurs au titre de l'effort de construction.

L'employeur perçoit une aide de l'Etat et/ou du Conseil Général fixée à 70% du taux horaire brut du SMIC.

Au 1^{er} janvier 2012, le SMIC est fixé à 9,22 €/brut de l'heure, ainsi pour 20 heures de travail, le salaire à la charge de la commune serait de 1867,20 €, et ce pour le contrat de six mois.

Cette dépense sera portée sur le chapitre 6413 « personnel non titulaire ».

Daniel Lorcy, présente le profil de la personne recherchée.

Michel Boinot : je pense qu'avant d'embaucher une personne supplémentaire il faudrait revoir le personnel en place dans la mairie, car il apparaît que les personnes font n'importe quoi et sont des « branques ». De plus, qui va gérer en interne cette personne qui sera sur les 18 km de sentier côtier et que ce personnel fait souvent partie des cas sociaux ?

Daniel Lorcy : Tout d'abord le personnel de la commune n'est pas laissé à l'abandon en faisant ce qu'il veut quand il veut. Tous les lundis, ou presque, une réunion de travail a lieu en présence des adjoints et du responsable des services techniques et de la secrétaire qui note tout ce qu'il y a à faire. Un planning est alors fourni au personnel. Ensuite, il est concevable pour une commune d'aider des personnes en difficulté comme un chômeur en fin de carrière ou un jeune en apprentissage qui cherche une première expérience, ceci en préservant les intérêts de la commune.

Gérard Tatibouet : cette personne pourrait aider au nettoyage de tous les sentiers qui ne peuvent être régulièrement faits. Il y a souvent du travail au montage des barnums par exemple.

Michel Boinot : nous avons déjà fait du social jusqu'alors. Est ce que la commune de l'île d'Arz peut encore en faire, car aujourd'hui nous en avons 2 personnes sur 4 qui sont en difficulté.

Daniel Lorcy : insiste et précise qu'il s'agirait là d'une personne qui n'est pas forcément en difficulté. Cela pourrait être un profil comme un Bac pro par exemple.

M. Thérèse Lebreton : est-ce que 20 heures suffiraient ?

Daniel Lorcy : c'est une durée hebdomadaire suffisante et la durée totale du contrat peut être renouvelée une fois.

Daniel Lorcy : il faut effectivement une personne qui ait un minimum de compétence, mais

aujourd'hui il n'y a personne. Pour information la somme à engager n'est pas très importante.

Michel Boinot : les charges du personnel au budget 2012 de la commune sont en forte augmentation.

Daniel Lorcy : Les charges de personnel représentent 32 % du budget de fonctionnement, ce qui est très peu. Les charges n'augmentent pas particulièrement, et les augmentations sont en fait un moyen de créer des excédents pour l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote ces dispositions par :

- **neuf voix Pour,**
- **une Abstention,**
- **une voix Contre et,**

DECIDE le recrutement d'une personne dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi selon les conditions prévues ci-dessus,

Et DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

9) DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE PROJET DE MUSEE

Monsieur le Maire rappelle que le patrimoine maritime, agricole, économique, faunistique, floristique etc... de l'île permettrait la création d'un petit musée qui pourrait illustrer ce qu'on appelle « l'île des Capitaines » en élargissant cette notion au pourtour du Golfe.

D'autre part, il y aura une mise en valeur des objets que possèdent les ileadarais : maquettes de bateaux, tableaux des bateaux commandés par les ileadarais, matériels divers : octants, sextants, rôles d'équipage, loch etc... Sans parler des cartes marines tracées par nos commandants et beaucoup d'autres objets. Ce musée, en particulier, donnera une nouvelle vie à notre patrimoine et à notre histoire et à celle du Golfe (sinagots, marais salants de Lasné etc...).

Une partie de ce bâtiment servirait de salle d'expositions artistiques ou de salle d'expositions temporaires permettant ainsi aux artistes locaux et d'ailleurs d'exposer leur travail et ce avec une ouverture toute l'année. Ces deux espaces seraient des lieux de rencontre culturels entre îliens et entre îliens, visiteurs et artistes.

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Dans ce cas le plan de financement de la construction serait le suivant :

Description	Montant € HT	Financeurs	Montant €	%
Démolition et construction	492000	FNADT	195120	30
honoraires techniques	98400	CG 56	76250	12
museographie	20000	Comm Agglo	162600	25
matériel expos	40000	DRAC	32520	5
		Réserve Parlementaire	32520	5
		Commune	151390	23
TOTAL	650400	TOTAL	650400	

Michel Boinot : la réserve parlementaire est versée après ou avant ?

Daniel Lorcy : il faut que la demande soit faite avant le 31 mars et dans ce cas l'argent est bloqué pour l'Ile d'Arz.

Michel Boinot : y a-t-il eu un sondage pour savoir si la population serait prête à exposer ses objets de valeurs.

Daniel Lorcy : Les deux points importants sont le financement, qui est en cours, et des objets à montrer. J'ai des contacts pour lister tout ce qui pourrait être mis en place dans ce musée.

Chaque chose viendra en son temps.

Michel Boinot : a connaissance de réticence de prêts de certains objets qui sont parfois de valeur.

Daniel Lorcy : les mesures de protection seront bien entendu prises.

Sylvie Marchienne : malgré les 77 % de subvention, il y aura toujours des frais de fonctionnement.

Daniel Lorcy : c'est exact, ils sont par ailleurs budgétisés. Par ailleurs, la bonne idée serait de créer un magasin-boutique qui est prometteur en recettes.

Là encore une fois il est juste question de demander la subvention.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par :

- 9 votes Pour
- 2 Abstentions et,

DECIDE de solliciter la subvention au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 32.520 €.

APPROUVE le plan de financement provisoire tel qu'indiqué ci-dessus, un prochain Conseil se prononcera sur le plan de financement définitif.

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

10) ADOPTION DU BUDGET 2012 BSH POUR LA GRANDE VIGNE

Depuis cette année, BSH demande aux communes qui ont une convention avec cet organisme de voter le budget prévisionnel des immeubles qu'elle gère, pour nous ceci correspond aux logements de la Grande Vigne.

Les deux chapitres qui nous concernent plus particulièrement sont les suivants :

Chapitre : 70 Produits des activités : 34.300 €

Chapitre 62 - Autres services extérieurs : 3130 €.

Le chapitre 70 est ce que nous devrions percevoir des locations et le chapitre 62 c'est ce que nous allons régler à BSH pour sa gestion.

Vous trouverez en annexe le détail de ce budget.

Monsieur le maire rappel qu'il y a à peu près 29 k€ de frais d'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité ces dispositions, et DECIDE d'adopter le budget primitif 2012 de BSH pour la gestion de la Grande Vigne qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement, ainsi qu'en dépenses et en recettes d'investissement tel que définis dans le document budgétaire.

11) PORTAGE FONCIER PAR VANNES AGGLO, RETROCESSION DU TERRAIN DE LA GREE SECTION AB 228

Le 24 octobre 2007, le Conseil Municipal a demandé à Vannes Agglo d'acquérir par portage foncier pour le compte de la commune la parcelle AB 228 sise à La Grée d'une superficie totale de 755 m², au prix de 350.000 € net vendeur.

La maîtrise foncière demandée avait pour objet la création de logements locatifs sociaux à l'année et la création de commerces de proximité.

La Communauté d'Agglomération a donc été sollicitée pour assurer le portage foncier de cette propriété pendant un maximum de 7 ans.

La Commune de l'Ile d'Arz souhaite aujourd'hui procéder à un rachat par anticipation de ce terrain.

La cession interviendra selon les termes mentionnés dans la convention de réserve foncière signée

entre les parties.

Daniel Lorcy : Si cet achat est prévu maintenant, c'est du fait de l'excédent 2011 qui peut le permettre. Cet achat pourra permettre de réfléchir à des projets comme l'implantation de l'école sur ce terrain. Il faudra y travailler avec le conseil.

Michel Boinot : il y a peut être d'autres investissements à faire tel que les routes.

Daniel Lorcy : il y a beaucoup d'investissements prévus, et en particulier un peu moins de 200.000 € de travaux sur les routes.

Monsieur le Maire fait la lecture du portage foncier de Vannes Agglo.

Michel Boinot : on ne peut pas augmenter des dépenses qui ont déjà été payées ?

Daniel Lorcy : Pour Vannes Agglo tous les éléments de l'achat sont à prendre en compte y compris les frais d'agence et les frais d'huissier qui ont été payés dans le portage foncier. Je n'ai pas connaissance dans le détail de cette convention, d'autant plus qu'elle a été signée par mon prédécesseur.

Sylvie Marchienne : effectivement c'est abusif, comment peut on augmenter un montant qui a déjà été payé. A-t-on la convention ?

Daniel Lorcy : oui, la convention est dans nos bureaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote ces dispositions à

- *dix voix Pour*
- *une Abstention et,*

DECIDE du rachat auprès de la Communauté d'Agglomération, selon les termes prévus dans la convention de réserve foncière, de la parcelle cadastrée section AB N° 228 pour un prix de 387.637,09 € TTC (tous frais compris) à la date de ce jour.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous actes et documents relatifs à ce bordereau et accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires.

12) VOTE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - ANNEE 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant l'avis de la commission finances,

Monsieur le Maire fait la lecture des recettes et dépenses prévues pour le nouveau budget.

FONCTIONNEMENT : 956.185,20 €

INVESTISSEMENT : 1.913.570,07 €

Le vote s'effectuant par chapitres pour les deux sections.

Monsieur le maire évoque la taxe Barnier qui est prise en compte toute l'année et la commune a de ce fait ajouter 20 k€ de recettes pour l'année 2012, donc 80.000 €.

Daniel Lorcy : concernant la taxe de séjour il y certainement à percevoir un peu plus.

Jacques Poidvin : sur le sujet des taxes de séjours il sera éventuellement possible de faire un rapprochement avec les bateaux qui sont sur corps morts.

Daniel Lorcy : fait les commentaires sur l'installation par sur Vannes Agglo de la fibre optique sur la commune

- Daniel Lorcy : au sujet de BSH il reste à percevoir le dernier trimestre 2011 que nous recevrons prochainement.
- Daniel Lorcy : les impôts et taxes représentent presque la moitié des recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont votées à l'unanimité

Monsieur le Maire et Madame Marchienne détaillent les dépenses de fonctionnement

- Daniel Lorcy : concernant les dépenses de fuel pour La Poste, nous avons fait poser un programmeur pour qu'il y ait moins de consommation.
- Daniel Lorcy : le poste du combustible est distinct du carburant.
- Sylvie Marchienne : l'alimentation c'est les repas de la cantine. Et parfois quelques denrées achetées à la Superette pour l'école lorsqu'ils font des gâteaux.
- Sylvie Marchienne : le poste des produits d'entretien est élevé car il y a le produit de démaquillage et que nous réitérons cette année la démarche.
- Sylvie Marchienne : pour avoir une idée du matériel de petit équipement, c'est les bouées pour les zones de baignade, des traceurs, rondins de bois etc.
- Sylvie Marchienne : fournitures scolaires l'année dernière dépensés 800€ cette année 1000 €
- Daniel Lorcy : informe que nous allons changer le photocopieur ce qui représentera 156 € de plus par an, il fera fax et scanner et la couleur.
- Michel Boinot : il servira toujours d'imprimante ?
- Daniel Lorcy : oui.
- Sylvie Marchienne : il faut faire attention sur ce genre de contrat il faut être vigilant et les négocier régulièrement.
- Sylvie Marchienne : location de matériel : ex tracteur, mini pelle, rouleau,
- Michel Boinot : dit qu'il faudrait un engin qui pourrait curer les fossés
- Gérard Tatibouet : non car il faut le louer, mais souvent les fossés sont faits à la main. Il faut savoir que le coût d'une location d'engins est exorbitant.
- Sylvie Marchienne : Entretien des bâtiments : entretien digues, portail Barrarach, toiture mairie, climatiseur, parking.
- Sylvie Marchienne : entretien terrain, gazon...
- Michel Boinot : les pneus du tracteur sont ils à changer ?
- Gérard Tatibouet non il s'ont été changés l'année dernière.
- Sylvie Marchienne : Maintenance : logiciel camping, extincteurs, Socotec, aires de jeux...
- Sylvie Marchienne : prime d'assurance, comprend le personnel, l'école...
- Sylvie Marchienne en documentation représente tous les journaux, les revues, et quelques livres de l'école.
- Sylvie Marchienne : honoraires comprend Bararrach à nouveau budgétiser pour 2012
- Sylvie Marchienne rémunération diverses : comprend les DVD du cinéma, et les artistes
- Sylvie Marchienne insertion : insertion pour la presse légale liée à tous les appels d'offres
- Sylvie Marchienne fêtes et cérémonies (vœux du maire, sapin de Noël, feu d'artifice)
- Sylvie Marchienne imprimés : (catalogue (dépliant sentiers côtiers, livres de mariage, photos)
- Sylvie Marchienne transports : (cantine, cartes de passage, quelques passages de véhicules et abonnement de passage)
- télécommunications (beaucoup de ligne ADSL) Monsieur le Maire pense qu'il est nécessaire de faire le point sur ce dossier. Il y aura aussi un nouveau central...services extérieurs (cotisations à l'association des maires, caue, AIP...), SM charges de personnel : fait par le centre de gestion
- Daniel Lorcy : à partir du 1^{er} avril, le contrat de la secrétaire sera pris en charge à 100% par le

Centre de Gestion alors que jusqu'à aujourd'hui son contrat était partagé entre le Centre et la Commune ce qui était moins cher pour nous.

Sylvie Marchienne ; Tant que le dossier de l'ancienne secrétaire n'est pas clos nous devons faire appel à du personnel temporaire.

Michel Boinot : y a-t-il un nouveau prêt ?

Daniel Lorcy : il n'y a pas de nouveau prêt en fait c'est l'achat du terrain du Douéro qui est déjà fait depuis 2008 et qui a été contracté sur le budget mairie et qui restera sur ce budget et non pas celui du Douéro.

Daniel Lorcy : les charges du personnel sont de 32 % du budget

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif sont votées à l'unanimité.

Monsieur le maire fait la lecture des détails des dépenses d'investissement du budget primitif de 2012.

DL : tourisme (illuminations Noël, plans de l'île à la gare maritime (accord du maire du Séné), bacs fleurs, toit et portes Belluré avec photo, école prévu revêtement de sols et jeux, Camping il est prévu un barnum, les bornes incendies, chapelle Ilhur...)

DL : immobilisation en cours (les travaux des cales) (aménagement « Aire à battre ») achat de terrains, mur espace J. Danet...)

GT : les routes seront creusées pour y placer les fourreaux et y incorporer les fibres optiques.

MB : il y a au Douéro un problème de camion tournant dû par leur manoeuvre qui défonce la route qui finit par tomber dans le fossé.

DL : En investissement, le poste le plus important est celui des emprunts.

Vote dépenses d'investissement : à l'unanimité

Monsieur le Maire détaille les recettes d'investissement :

Vote des recettes d'investissement à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,
DECIDE d'adopter le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement, ainsi qu'en dépenses et en recettes d'investissement tel que définis ci-dessous :

14) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU DOUERO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la présentation du compte de gestion du Receveur, en tous points identique au Compte Administratif de la Commune,

Le Maire fait la lecture des résultats budgétaires.

Dépenses : 28.941,32

Recettes : 23.637,61

Déficit : - 5303,71

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le compte de gestion 2011 du Douéro et,

APPROUVE le compte de gestion de la zone artisanale du Douéro tel qui est présenté dans l'annexe ci-jointe

13) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU DOUERO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le compte de gestion précédemment adopté,

Vu la présentation du compte administratif de la zone artisanale du Douéro retraçant les écritures comptables de l'année 2011,

Monsieur Michel BOINOT, doyen d'âge, assure la présidence ; le Maire s'étant retiré pour le vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, voté et approuvé à l'unanimité et DECIDE d'adopter le compte administratif de la zone artisanale du Douéro tel qu'il est présenté dans l'annexe ci-jointe.

15) AFFECTATION DU RESULTAT 2011 DE LA ZONE ARTISANALE DU DOUERO

Vu l'adoption du compte administratif et des comptes de gestion de la zone artisanale du DOUERO pour l'exercice 2011,

Considérant la concordance des comptes,

Considérant les résultats suivants :

BUDGET DE LA ZONE ARTISANALE DU DOUERO :

* Résultat de l'exercice 2011 :

Fonctionnement : - 5303,71 €

Investissement : 174.182,19 €

* Résultat de clôture 2011 :

Fonctionnement : - 14.383,39 €

(dépenses 2011 : 28.941,32+report des dépenses exercice précédent 9079,68€ = 38.021,00 - 23.637,61 recettes 2011)

Investissement : - 64.704,23 €

(dépenses invest 2011 : 256.503,21 + report de l'exercice précédent 238.886,42 = 495.389,63 - 430.685,40 recettes 2011)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité et, décide de reporter sur le budget 2012 :

- le déficit de fonctionnement pour un montant de 14.383,39 €
- et le déficit d'investissement de 64.704,23€

16) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 DU DOUERO-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Considérant l'avis de la commission finances,

Monsieur le Maire fait la lecture des dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont votées à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait la lecture des recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité **les recettes d'investissement et**
 DECIDE d'adopter le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement,
 ainsi qu'en dépenses et en recettes d'investissement tel que définis ci-dessous :

FONCTIONNEMENT : 39.000,00 €
 INVESTISSEMENT : 98.204,50 €

Le vote s'effectuant par chapitres pour les deux sections.

Pour information :

TABLEAU RECAPITULATIF DU REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS EN 2012

Monsieur le maire fait la lecture du détail des emprunts

Le montant intérêts et capital se monte à 98.944.43 € ce qui représente 3.5 % du budget, ce qui est très peu.

Michel Boinot : qu'est ce que ça représente par habitant ?

Le Maire : pour 650 habitants INSEE, cela fait 152 € pour le remboursement annuel. En fait il faudrait calculer le total du montant des emprunts restant à payer à diviser par le nombre des habitants pour connaître la dette par habitant.

Le trésorier : le calcul est particulier puisque vous êtes une Ile et que ce calcul comprend les touristes.

Michel Boinot : il y a quelques années nous avons des audits

Le Maire : oui nous continuerons à les actualiser.

Concernant la garantie des emprunts, le conseil général nous a proposé de prendre en compte la garantie d'emprunts concernant BSH, je vous informe de cette proposition.

Monsieur Tatibouet quitte la séance avec Monsieur Martinetti à 16 h 55.

17) QUESTIONS DES ELUS

MB : personnel saisonnier pourvu ou pas ?

MHS : pour le camping nous avons recruté le régisseur principal et adjoint. Pour le point Information le personnel est recruté à partir du mois de mai notamment pour les ponts ainsi qu'à partir de la dernière semaine du mois de juin jusqu'à fin août.

MB : le remplacement de la poste ?

DL lundi matin les 2 secrétaires vont suivre la formation donnée par l'agent en place.

MB dans l'avenir ne pourrait on pas envisager un temps complet sur ce poste ?

SM : quand est-il des heures de ménages ?

MB ne pourrait-on pas offrir un temps complet peut attirer plus de monde ?

DL : la difficulté est que les personnes refusent de faire le ménage.

Le Maire : nous l'avons proposé à différentes personnes de l'Ile mais nous n'avons aucune réponse positive.

MB : le problème majeur est que nous devons trouver quelqu'un.

JP : rappel le dernier délai mis au 06/04 concernant les dépôts des articles dans le bulletin communal.

Information du Maire :

IL y a environ deux ans nous avons décidé de vendre une toute petite parcelle de terrain à Rudevent, le long de la côte, à Monsieur et Madame ANDRIEUX. Au moment de signer la vente, nous avons été informés que cette parcelle appartenait en fait « aux habitants de Rudevent » et pas à la commune. La vente a donc été annulée.

Aujourd'hui M. et Mme Andrieux m'ont donné un document qui indique que c'est la Commune qui se substitue « aux habitants de Rudevent » d'où leur demande d'achat de cette parcelle. Cette question viendra lors d'un prochain Conseil.

Séance close à 17 h 05